

> La qualité de membre adhérent est accordée à toute personne physique ou morale, ayant un intérêt professionnel pour le management des réclamations clients, et agréée par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

> Chaque adhérent accepte la publication des renseignements le concernant et inscrits dans le cadre ci-dessous (cf. article 6 statuts AMARC).

> Les prestataires de services sont les bienvenus à l'AMARC, sous réserve de ne faire aucun démarchage commercial actif (cf. article 6 statuts). Leur adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'AMARC.

VOS COORDONNEES

ENTREPRISE :

Adresse :

Privé Public Secteur d'activité :

Effectif :

Coordonnées de facturation (si différentes) :

Comment avez-vous connu l'AMARC (bouche à oreille, sites internet, twitter, LinkedIn...)?

.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège de l'association.

ADHERENTS L'adhésion est prévue pour 2 personnes d'une même entreprise/établissement, nominativement désignées ci-dessous.

> Mme/Mr NOM.....PRENOM.....

FONCTION.....

Téléphone.....Portable.....Email.....

Twitter : @

> Mme/Mr NOM.....PRENOM.....

FONCTION.....

Téléphone.....Portable.....Email.....

Twitter : @

L'adhésion est prévue pour 2 personnes d'une même entreprise/établissement, nominativement désignées ci-dessus.

Elle comprend :

> La participation aux conventions, aux Clubs métiers et aux groupes de travail

> Le bulletin de liaison (électronique)

> L'accès à l'espace adhérent sur le site Internet (annuaire des adhérents, bulletins de liaison, groupes de travail, administration, Université, bonnes pratiques...)

> L'inscription à la revue de presse de l'AMARC

> Des tarifs préférentiels sur les formations proposées par l'AMARC

> La participation à l'AG annuelle

Tarif => 400 € HT pour la fin de l'exercice 2017 (tarif valable pour la participation des 2 personnes désignées ci-dessus).

La cotisation pour une année pleine est de 700 € HT.

Une adhésion en tant que partenaire est prévue dans les statuts de l'association : nous contacter pour en connaître les modalités.

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE D'ADHESION :

Par courrier :
AMARC, 67 rue de Chabrol
75010 PARIS

Ou par email :
contact@amarc.asso.fr

 CONTACT : 01 48 24 52 97

Vous accordez à l'AMARC, ses représentants et toute personne agissant avec l'autorisation de l'association, la permission irrévocable de publier sur le site internet de l'association et les autres supports de communication, toutes les photographies ou vidéos prises de vous dans le cadre des activités de l'association et ce durant la période de votre adhésion, quels que soient le lieu et l'horaire.

Précisez vos centres d'intérêts et vos attentes :

- >
- >
- >
- >
- >
- >
- >
- >
- >
- >

FACTURATION

- Je souhaite souscrire une adhésion à l'AMARC** pour mon entreprise pour la fin de l'exercice 2017 (échéance au 31 décembre 2017) (montant de l'adhésion pour 2 personnes : 400 € HT, soit 480 € TTC).
- Je souhaite m'abonner à Relation Client Magazine** en bénéficiant de l'offre réservée aux adhérents de l'AMARC de 49,50€ TTC, au lieu de 99 € TTC, soit 50% de réduction.
 - > Pour bénéficier de cette offre, l'AMARC vous mettra en relation avec Relation Client Magazine qui éditera la facture.

J'ai pris connaissance des statuts de l'association AMARC (disponibles sur le site internet). Je m'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette association et à ne pas communiquer les codes qui me seront adressés pour accéder à l'intranet du site AMARC.

IMPORTANT : Pour simplifier votre renouvellement d'adhésion, l'AMARC applique une ré-adhésion tacite.

> Si vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion pour l'exercice suivant, il vous suffira simplement d'en informer la délégation générale avant le 30 janvier de l'exercice concerné.

J'adresse ce jour un chèque à l'ordre de l'AMARC.

Je souhaite payer à réception de facture.

Nos coordonnées bancaires : HSBC FR BBC INSTITUTIONNELS,
IBAN : FR76 3005 6006 4306 4332 4273 331, BIC : CCFRFRPP

DATE et SIGNATURE et cachet de l'entreprise